

## Union Départementale CGT de l'Aube

## Maison des Syndicats

2A boulevard du 1er RAM 10 000 TROYES Tél: 03 25 73 38 47 Fax: 03 25 73 84 27 Email: ud10@cgt.fr

Réf : Date

Déclaration CGT pour le 8 mars 2015

Les droits dont nous disposons aujourd'hui sont le fruit de la lutte de nos aîné-e-s.

Le 8 mars, c'est la journée internationale des femmes. Un peu partout dans le monde, sont organisées des manifestations. Mais à quand remonte l'origine de cette journée ?

En 1908, les femmes socialistes américaines, regroupées au sein du Social Labour Party, avaient mené une campagne d'actions dans quatre États américains. Les femmes socialistes européennes étaient elles aussi, très actives. Le mouvement socialiste était en effet né en Europe et il y était très développé.

Les débuts du 8 mars C'est d'ailleurs une européenne, Clara Zetkin, militante communiste allemande qui a, en quelque sorte, « inventé » la journée des femmes. Lors de la conférence de Copenhague (1910), elle avait fait adopter une résolution qui propose que « les femmes socialistes de tous les pays organisent une journée des femmes » afin de prendre acte des luttes menées par les femmes, partout dans le monde.

Cette date serait la date anniversaire d'une grève des ouvrières de l'habillement, qui avait eu lieu à New York en 1857, les travailleuses protestaient contre l'entassement, les conditions de travail dangereuses ainsi que les salaires de famine versés aux travailleuses du textile. Alors que les femmes luttaient pour obtenir de meilleures conditions de travail, d'autres sujets de préoccupation ont fait surface : les femmes en Amérique du Nord et en Europe ont exigé des droits, dont le droit de vote.

le gouvernement socialiste français (avec Pierre Mauroy et Yvette Roudy) instaure le caractère officiel de la célébration de la journée de la femme le 8 mars et en fait une célébration pour les droits de la femme en 1982.

En remontant il y a peu de temps en France :

1944 Droit de vote et d'éligibilité des femmes 1946 Arrêt des abattements sur les salaires féminins 1965 Droit des femmes à avoir un emploi sans l'autorisation de leur mari 1975 Droit à l'IVG 1998 Loi instaurant la parité en politique

La journée internationale des femmes reste aujourd'hui d'une brûlante actualité, car, tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de la célébrer.

Chaque année, le 8 mars, des millions de femmes et d'hommes soulignent partout dans le monde, la journée internationale de la femme, c'est l'occasion idéale de dresser le bilan des progrès accomplis - ou régressions - en vue de promouvoir l'égalité des femmes, d'identifier les difficultés qu'elles doivent surmonter, de pointer les discriminations persistantes, et de réfléchir aux moyens à prendre pour améliorer leur condition de vie.

Secrétariat : Les lundis, mardis, et jeudis : de 9 h 30 à 17 h Le mercredi : de 9 h 30 à 11h.30 Le vendredi : de 9 h 30 à 16 h 45 La période actuelle, avec les tentatives de remise en cause du droit à l'avortement ou encore la volonté d'enfermer les femmes comme les hommes dans des stéréotypes et des identités prédéfinies, montre pourtant que ces droits ne sont jamais acquis.

C'est pourquoi la CGT a décidé d'en faire autre chose que ce que cette journée est devenue pour certains, comme le patronat en particulier et nos législateurs entre autres, un rendez-vous au bal des faux culs qui se lamentent des différences faites aux femmes et qui accentuent les inégalités dès le lendemain de cette initiative internationale

Surtout, l'égalité aujourd'hui proclamée dans la loi n'est pas effective au quotidien, il y a toujours :

- 27 % d'écart salarial et 40 % d'écart de pension de retraite entre les femmes et les hommes
- 80 % des tâches ménagères assumées par les femmes
- Une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint.

Dans le département, les écarts sont très certainement plus criants encore, la désindustrialisation avançant à grands pas au profit des services ou l'on trouve les emplois les plus féminisés et sous-payés voire précarisées, mais aussi par un salariat féminin au-dessus de la moyenne nationale. D'ailleurs, ce sont les femmes qui sont les plus victimes de la montée du chômage dans l'aube qu'ailleurs comme cette augmentation sur un an de 8,2% pour notre département alors qu'elle n'a été « que » de 4,4% pour la Champagne Ardenne.

Pour la CGT, l'égalité au travail est fondamentale car elle permet l'émancipation et l'autonomie économique des femmes. L'histoire le montre, les grandes avancées pour les femmes ont été obtenues par la mobilisation. Ces avancées ne se sont pas faites au détriment des hommes, mais permettent au contraire l'émancipation de tous et toutes. La meilleure des preuves dans les feux de l'actualité, c'est que cette égalité salariale, permettrait de rééquilibrer les régimes complémentaires des retraites! A qui donc profite le crime ?

La CGT en combattant les discriminations faite aux femmes travaille aussi à une culture d'égalité entre les femmes et les hommes pour que cela débouche vers une réalité quotidienne. Mobilisé(e)s toute l'année pour faire de l'égalité une réalité!

Une partie des inégalités s'explique par le fait que les femmes sont concentrées dans douze familles de métiers dévalorisés financièrement et socialement. La CGT revendique la mixité au travail comme dans la société. Un homme comme une femme doit pouvoir devenir ingénieur-e, infirmier-e, caissier-e ou ouvrier-e. Les métiers à prédominance féminine doivent être revalorisés financièrement parce qu'il n'est pas normal qu'une sage-femme gagne en moyenne 2 100 €/mois, une institutrice 1 900 €, contre 3 400 € pour un ingénieur alors qu'ils ont le même niveau de qualification.

Limiter les temps partiels, qui sont à 80 % exercés par des femmes, garantir un minimum de 24 h par semaine (ce qui n'a pas été le cas par la dite loi de sécurisation de l'emploi, quoi qu'on en dise nous avions raison), la majoration de la rémunération des heures supplémentaires, l'accès aux droits sociaux.

Conditionner des 200 milliards d'aides publiques dont bénéficient chaque année les entreprises au respect de la loi en matière d'égalité professionnelle et à leurs pratiques de lutte contre la précarité et les temps partiels.

Instaurer une action de groupe contre les discriminations, pour permettre aux organisations syndicales d'aller en justice au nom de tous les salariés victimes d'une même discrimination et d'obtenir réparation.

Renforcer la présence des femmes dans les institutions représentatives du personnel.

Garantir une prise en compte des risques professionnels et de la pénibilité des métiers à prédominance féminine.

Garantir une articulation vie privée/vie professionnelle : encadrer les forfaits jours, limiter le travail en horaires décalés ou le dimanche (contrairement à ce que prévoit le projet de loi Macron), mieux partager les congés parentaux et augmenter considérablement les places en crèche et à l'école maternelle.

Lutter contre les toute formes de violences sexistes, sexuelles, verbales, physiques et morales au travail et protéger les femmes victimes de violence.

Garantir l'égalité de retraite : droit à la retraite à 60 ans, augmentation des minima de pension et des mesures compensatoires. Ces mesures permettraient de faire enfin de l'égalité une réalité. Elles permettraient aussi de dégager des ressources supplémentaires pour financer et équilibrer durablement les retraites. La CGT porte donc ces propositions dans le cadre des négociations sur les retraites complémentaires (Agirc / Arrco) qui ont lieu en ce moment.

Dans le cadre de la loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes votée en août 2014, la CGT a obtenu :

- l'obligation pour les entreprises d'évaluer et de lutter contre les discriminations sur l'ensemble de la carrière ;
- l'obligation pour les branches de vérifier si les classifications et les grilles salariales ne sont pas discriminantes pour les femmes ;
- l'évaluation sexuée des risques professionnels par les CHSCT, pour éviter que la pénibilité des métiers à prédominance féminine ne soit sous-évaluée
- La mise en place de premières sanctions pour les entreprises qui n'ont pas ouvert de négociation sur l'égalité professionnelle

Une loi, des avancées, mais peut mieux faire pour réduire les inégalités de salaires entre les femmes et les hommes qui ont la vie dure. Malgré les lois, les batailles, il reste toujours globalement 27 % d'écart de salaire.

Parmi les nombreux facteurs explicatifs de cette situation, figure le fait qu'hommes et femmes occupent encore rarement les mêmes postes de travail. Elles et ils ne travaillent pas dans les mêmes entreprises ou dans les mêmes secteurs d'activité. Et au sein d'une même entreprise, l'on retrouvera une « spécialisation » entre les emplois. Le phénomène de concentration des emplois féminisés dans des familles professionnelles en nombre limité perdure :

- 12 des 86 familles professionnelles concentrent 52 % des emplois occupés par les femmes (à titre de comparaison, les douze premières familles occupées par les hommes regroupent 36 % de leurs emplois). Il s'agit, pour l'essentiel, des domaines du secrétariat et du travail administratif, de la vente, du soin, de l'éducation et du nettoyage.

Or, les métiers occupés majoritairement par les femmes ne reconnaissent pas les vraies compétences et qualifications requises au prétexte qu'elles seraient « naturelles », « innées »! Cette question traverse tout aussi bien le secteur privé que la Fonction publique, où les filières sont sexuées et n'offrent pas les mêmes reconnaissances. L'État-employeur devrait donner l'exemple, or il n'en fait rien.

Revaloriser les emplois à prédominance féminine par une remise à plat des définitions des emplois retenues dans les classifications professionnelles. Il s'agira d'analyser les critères utilisés dans ces classifications professionnelles, de faire apparaître ce qui, derrière une apparente neutralité, contribue à minorer le poids des compétences réellement mises en œuvre par les femmes, et d'appliquer le principe « un salaire égal pour un travail de valeur égale »

En conclusion et en paraphrasant le poète :

Si la femme est l'avenir de l'homme il serait temps que l'homme s'aperçoive et agissent en conséquence et que notre société patriarcale sois prête à abandonner sa domination sur le sexe qu'elle considère comme faible.